



CUMUNITÀ D'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA

2026-07-27
Attribution par la CAO

Avenant n°4

Marché n°180027DTI - exploitation des installations thermiques, de production ECS et de ventilation des bâtiments communautaires de la CAB - lot 2

Le présent marché n°180027 - lot 2 : Marché d'exploitation des installations thermiques, de production ECS et de ventilation des bâtiments communautaires de la CAB a été notifié le 20 décembre 2018 à la Société ENGIE (SIRET : 552 046 955 02817), sise 20290 Borgo, pour un montant de 925 905,02 € HT et pour une durée de 8 ans.

À la suite du rachat de la Société ENGIE, ce marché d'exploitation a été transféré à la société « Maintenance Climatique Insulaire » par avenant de transfert, notifié en préfecture le 25 mai 2021.

Après le démarrage des prestations d'exploitations et au cours de celles-ci, le présent marché doit être modifié par avenant sur le présent lot. Ces modifications visent à intégrer la modification de la typologie de marché pour le COSEC de Montesoro, le COSEC Bertucci et le COSEC Furiani mais aussi la modification de la température pour les COSEC de Montesoro et Bertucci.

Il est ainsi proposé de valider les modifications ci-dessous, dans le cadre de l'avenant au marché public n°180027 – Lot 2 :

Avenant n°4 au marché n°180027 – Lot 2 :

1- Modifications de l'avenant :

- Modification des températures et des horaires contractuelles

La CAB souhaite modifier les températures contractuelles pour les deux sites suivants :

- COSEC de Montesoro : 18°C pour la salle de gym et les salles R+1 et R+2
- COSEC Bertucci : 18°C

- Modification P1

Suite à l'augmentation des températures, il convient de modifier la typologie de marchés pour les sites suivants :

- COSEC de Montesoro : le nouveau marché sera de type CP (Conso estimé : 218.40 MWh PCS).
- COSEC Bertucci : le nouveau marché sera de type CP (Conso estimé : 1.28 tonnes).
- COSEC Furiani : le nouveau marché sera de type CP (Conso estimé : 2.30 tonnes).

La facturation s'effectuera donc au réelle (NC = N'B) à compter du 01/01/2026.

Le détail par site est indiqué dans le DPGF annexé au présent avenant.

2- Incidence financière globale :

Les modifications ci-dessus engendrent une augmentation de **2 511,71 € HT /an** jusqu'au 6 janvier 2027, pour les prestations de « P1 ».

Soit une augmentation de **+ 0.27%** du marché pour cet avenant n°4, pour un total de **6.97%** en tenant compte des précédents avenants.

Il est demandé au Conseil communautaire de prendre acte de la décision de la CAO sur les modifications du marché n°180027 – Lot 02 conformément aux éléments ci-dessus.